

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00485 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Communication, session 2022.

Ce sont :

CONSEILLERS EN COMMUNICATION

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ROUAMBA MANÉGDA JUSTIN	225867S	B10339098	23/03/87
2°	YAMEOGO/ TAPSOBA MYRIAM TÉNÈBA	267738U	B14803818	01/10/84
3°	KAMBOU MARC	216644V	B13344383	23/05/83
3°	HARO JOSEPH	229242U	B12854982	17/07/85
3°	KI NAPINA VIRGINIE	288239K	B12400917	22/08/84
6°	TAPSOBA TIBO JEAN PAUL	220283V	B10030020	10/05/80
6°	DIAO SOUBA	260377W	B15175647	31/12/94
6°	KINDA DAVID	225857F	B12000654	31/12/84
6°	ILBOUDO CHRISTOPHE	229208J	B11082134	20/12/85
10°	YE DAGABOWÉ AMÉDÉE PARFAIT	78101Z	B10959227	30/04/77

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre en son délégué,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00487 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Services Touristiques et Hôteliers, session 2022.

Ce sont :

CONSEILLERS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SORGHO ZAKARÉ	212047L	B10230112	31/12/82
1°	BADOLO AUGUSTIN	226407R	B10270093	18/08/87
3°	SORE ABDOUL KARIM	246772B	B11906060	22/03/80
4°	KOUDOGOU REINE JOSIANE SIDNOOMA	354629F	B10326659	07/09/90
5°	NIKIEMA EMMANUEL	246769A	B4305211	19/04/88
5°	KABORE WENDEPANGA FLORENT	226420D	B17315560	03/07/85
5°	NACANABO YASSIA	354630T	B15806725	31/12/85
8°	BARRO ABOUBAKAR	226391D	B15622909	31/12/81
9°	DAMIBA SECK OUMAR	238391R	B14512308	31/12/81
9°	SAVADOGO RASMANE	354633V	B11213426	31/12/95

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National



MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00486 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants en Gestion du Patrimoine Culturel, session 2022.**

Ce sont :

ASSISTANTS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KABORE GOUWINDMANEGRE ALBAN	238481	B15067310	23/02/78
2°	TRAORE ADIARA	246763D	B10672254	10/03/83
3°	YODA TENE BEATRICE	343497L	B11945106	15/02/88
4°	BELEM RAMATA	225816P	B12815841	19/01/84
5°	SOUMOUNI ADAMOU REBECCA	246762R	B5548231	31/12/86
5°	KABORE YAMNOOMA FABRICE	225813f	B11207463	23/09/80
7°	NANA KISWENDSIDA MOISE	354593B	B8638342	08/12/97
8°	BARRY YACOUBA	344603Y	B13252037	19/04/92
9°	TAO NOUFFOU	343498A	B8003105	04/09/83
10°	SOULY KOHOMA VALENTIN	246764T	B10730535	01/12/85

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire


Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00490 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Documentation, session 2022.

Ce sont :

CONSEILLERS EN DOCUMENTATION

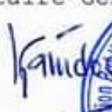
ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ZIDA WENDEASSIDA GEORGES	280435F	B10033677	20/03/85
1°	SANE TIGA HAMIDOU	247456Z	B7676270	21/04/87
3°	KIMA SINITCHELEBA FIDÈLE ARNAUD	264264E	B13776167	22/12/88
3°	KAMBIRE SAMI	324862P	B4253969	24/05/93
5°	BONKOUNGOU SOUNTONGNOMA KISITO	247444U	B10893690	01/09/89
6°	KOANDA ZAKARIA	324910J	B17432281	20/11/84
7°	FAYAMA IYA MARIE CHRYSTELLE FÉLICITÉ	247489V	B10511348	10/11/90
7°	IDANI AMADOU	264257L	B11881254	31/12/77
7°	TAPSOBA ASSANATOU	303912S	B12748878	17/04/91
10°	KONKOBO ANTOINE	261985	B10421361	12/10/83

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00488 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le

04 SEPT 2022

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants des Services Touristiques et Hôteliers, session 2022.

Ce sont :

ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SAWADOGO SAIDOU	226425D	B16846003	31/12/83
2°	BICTOGO ZAKARIA	238469H	B12673354	31/12/86
3°	KABRE WENDYIDE JACQUES	354588L	B13457817	31/12/92
4°	DABIRE TOUONİYÉLÉ	246766M	B15041352	23/06/87
5°	SOME MATHURIN	216674	B16306457	15/06/80
6°	GOUBA JULIETTE NÉE GOUBA	238444B	B15306645	31/12/87
7°	KABORE MATHIAS	201120E	B10513134	16/06/78
7°	BAZIE NEBILA MOÏSE	238471c	B14068114	31/12/85
7°	TIEMTORE BOULKISSA	238447W	B8443811	07/01/86
10°	BOUDA ADAMA	343631M	B5757608	09/11/90

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00489 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants en Archivistique, session 2022.

Ce sont :

ASSISTANTS EN ARCHIVISTIQUE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	YAMEOGO SIBIRI FIRMIN	278854F	B5616647	25/05/85
2°	BAMOUNI PEMA	279050G	B15756761	08/11/84
3°	OUEDRAOGO IDRISSE	260370M	B14206892	25/03/79
3°	OUEDRAOGO OUSMANE	344742M	B16415287	31/12/90
3°	NACANABO MOHAMED-BACHIR	344703G	B11644633	18/05/92
3°	OUEDRAOGO PINGWINDE ABDRAMANE	357204M	B5736547	13/05/91
7°	MILLOGO KALO ABDOULAYE	324826T	B16705438	06/09/92
8°	ABDOURAHMANE IDRISSE	303680C	B8339901	31/12/93
8°	ZOUNGRANA EMMANUEL	344747G	B8051039	03/04/87
10°	GOUEM IBRAHIM	278908S	B10085956	23/08/81

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Hamidou SARADOGO

Chevalier de l'Ordre des Mérites



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

N° 22-00491 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Ingénieurs des Techniques de l'Information et de la Communication, session 2022.

Ce sont :

INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KONE MARIAM	239300J	B11317521	01/01/85
2°	KADIO DÉBILI BARTHÉLÉMY	246644M	B15071615	24/08/83
3°	YOUGBARE NESTOR	246649V	B17183878	25/02/85
3°	BAMOGO JEAN MARIE	211825E	B10693775	31/12/80
5°	KABORÉ RATOGUÉSSÉBA JEAN-PIERRE	211834G	B13373197	31/12/80
6°	OUEDRAOGO HAROUNA	211817C	B14797154	20/05/82
6°	KIEMTORE PRESLY	239256R	B10402410	24/02/81
8°	ZOUNDI RAMAMBA	212045V	B6368663	31/12/79
8°	KORA ABDOULAYE	211836B	B14225829	10/03/79
8°	OUEDRAOGO RASMANE	220286u	B10142239	09/02/85

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National

